

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 septembre 2024

Date de Convocation 26/08/2024

Nombre de conseillers

En exercice	10
Présents.....	09
Ayant donné pouvoir.....	-
Votants.....	09
Absent.....	1

L'an deux mil vingt-quatre le six du mois de septembre à dix-sept heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : néant

Absent excusé : M MANFREDI Napoléon

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le pôle d'évaluation domaniale de la Haute-Corse pour les 4 lots de l'immeuble B 384 .

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la destination de cet immeuble et s'il a des volontés particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

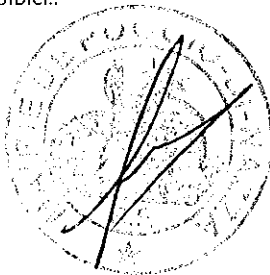
Considérant le manque récurrent de logements destinés aux résidences principales, décide de vendre en quatre lots l'immeuble B 384 ,et instaure les clauses suivantes :

- Consultation d'un expert foncier pour l'évaluation de chacun des quatre lots
- Consolidation de la toiture et sécurisation du bien préalables à la vente
- Priorité à la résidence principale
- Priorité aux familles avec des enfants
- Obligation d'effectuer les travaux de réhabilitation dès signature de l'acte d'achat avec un délai de réalisation de 18 mois au maximum
- Interdiction de revente sans autorisation préalable du Conseil Municipal durant 7 ans
- Annulation de la vente sis les clauses ci-dessus non respectées dans un délai de 36 mois après la vente
- Habilité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Objet :

**Projet vente immeuble Chiesa
(ancien bien sans maître B384)**

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture
le.....
Et de l'Affichage
Le.....
Le Maire
JN GUIDICI..



Pour extrait conforme
Le Maire
JN GUIDICI

